



**Communiqué
Pour diffusion immédiate**

Conflit au Journal de Montréal La FAE réitère son soutien aux employés en lock-out

Montréal, le 15 octobre 2010 – La Fédération autonome de l'enseignement (FAE) tient à réitérer son soutien indéfectible à tous les employés en lock-out du *Journal de Montréal*. Ceux-ci ont rejeté plus tôt cette semaine dans une proportion de 89,3 %, la dernière offre patronale déposée dans le cadre d'une médiation spéciale pour ce conflit qui dure depuis près de 21 mois.

Réunies aujourd'hui en Conseil fédératif, les personnes déléguées de la FAE ont adopté unanimement une résolution d'appui aux lockoutés du *Journal de Montréal* qui font preuve de courage face aux dirigeants de ce quotidien. La résolution dénonce aussi l'attitude méprisante du propriétaire de Quebecor, Pierre-Karl Péladeau, envers ses employés.

Un employeur arrogant qui bafoue les droits de ses employés

Il est inconcevable qu'après presque deux ans de conflit, l'employeur maintienne une telle arrogance en bafouant les droits élémentaires des travailleuses et travailleurs. Cette attitude à l'égard des membres du Syndicat des travailleurs de l'information du Journal de Montréal se traduit par des propositions insensées comme l'abolition massive de postes, la fermeture du site Internet Rue Frontenac, le quotidien virtuel mis sur pied par les employés en lock-out du *Journal de Montréal* et l'engagement par écrit à ne pas travailler pour la concurrence après leur départ.

« Le lock-out au *Journal de Montréal*, décrété par Quebecor le 24 janvier 2009 s'inscrit parmi les plus longs conflits dans le secteur de la presse écrite en Amérique du Nord. Il est triste que cette page d'histoire s'écrive au Québec et qu'elle démontre les effets de plus en plus pervers de la convergence dont le seul objectif est de décliner sur plusieurs plateformes de moins en moins d'informations. Cela est contraire aux valeurs fondamentales du journalisme qui se fondent sur la diversité des sources, des points de vue et des contenus et sur la diversité également des organes de diffusion. L'employeur n'a qu'un objectif mercantile qui n'a rien à voir avec la défense de l'intérêt public. Même la Fédération professionnelle des journalistes du Québec estime que le plan de l'entreprise vise à "brasser de meilleures affaires", et non à "assurer la pérennité de l'information". Au moment où des enjeux importants sur le plan social se discutent, particulièrement sur le maintien des services publics dans des secteurs cruciaux comme la santé et l'éducation, on ne peut que se désoler chaque fois qu'un journal s'amenuise, disparaît ou limite la circulation des idées. Cela crée inévitablement un déficit démocratique lourd de conséquences. Je salue la détermination de toutes ces travailleuses et de tous ces travailleurs qui luttent avec acharnement pour défendre des conditions de travail aptes à protéger ce droit du public à être informé de manière impartiale », de déclarer le président de la FAE, Pierre St-Germain.

La FAE réitère son appui aux membres du Syndicat des travailleurs de l'information du Journal de Montréal et appelle la population à boycotter le *Journal de Montréal* dont la publication se poursuit malgré le lock-out et sans la présence de ses journalistes. La FAE demande également au gouvernement Charest de modifier la loi anti-briseurs de grève afin qu'elle tienne compte des possibilités offertes par les nouvelles technologies du cyberspace. Actuellement, l'utilisation de sources non validées par des journalistes et provenant de la toile permet aux propriétaires d'entreprise de presse de contourner l'esprit de la loi.

La FAE regroupe neuf syndicats de l'enseignement qui représentent quelque 32 000 enseignantes et enseignants (le tiers du personnel enseignant au Québec) du préscolaire, du primaire, du secondaire, du milieu carcéral, de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes ainsi que le personnel scolaire des écoles Peter Hall et du Centre académique Fournier.

– 30 –

Source : Fédération autonome de l'enseignement
Renseignements : Armand Dubois, conseiller aux communications
Téléphone : 514 666 7763, poste 296 – bureau
514 910-1754 – cellulaire